

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE AUBIAT

Procès Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 01 juin 2026 à 20h30

Sous la Présidence de Madame le Maire FUENTES Carmen.

Présents : M BOSSARON Pascal – Mme BRUNO Sandrine - M ROLLIN Patrice – Mme RAYNAUD Catherine - Mme Christine JAFFEUX – M PREVAULT Bernard - M FAURIE Laurent – M MOUTARDE Cyrille - Mme GAUCHER Lucie - M ALBERT Aurélien – M REGIBAUD Etienne - Mme BAYLE Léa, conseillers municipaux.

Absents : Mme BELIN Julie (pouvoir à Sandrine BRUNO) – M RICARD Pierre-Louis (pouvoir à Léa BAYLE)

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/04/2026

- | | |
|---|--------------|
| • Élection des suppléants de la commission de contrôle des listes électorales | Délibération |
| • CCID Commission Communales des Impôts Directs | |
| ○ Désignation des 24 contribuables à proposer à la DGFIP | Délibération |
| • CLECT Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées | |
| ○ Désignation d'un conseiller | Délibération |
| • Reprise de voirie Chemin Neuf | Délibération |
| • Goudronnage impasse communale de la Garde | Délibération |
| • Achat d'une débroussailleuse supplémentaire - | Délibération |
| • Remplacement du photocopieur de l'école de Chazelles | Délibération |

Questions et informations diverses

Mme Catherine RAYNAUD est désignée comme secrétaire de séance.

Les élus approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 27/04/2026 à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26/2026

ELECTION DES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Mme le maire rappelle la délibération 19-2026 du 30 mars 2026 relative à la mise en place de la commission de contrôle des listes électorales. Seuls les membres titulaires avaient été élus.

L'élection des suppléants avait été oublié.

Mme le maire propose d'élire les suppléants.

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, accepte la désignation des suppléants de la commission de contrôle des listes électorales.

CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES		
Carmen FUENTES	Titulaire	Suppléants
	Pascal BOSSARON	Bernard PREVAULT
	Catherine RAYNAUD	Julie BELIN
	Laurent FAURIE	Christine JAFFEUX
	Etienne REGIBAUD	Lucie GAUCHER
	Pierre-Louis RICARD	Léa BAYLE

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 27/2026

CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de **24** noms :

FEYDIT	Catherine
JANUSZ	Jean-Pierre
ROCHE	Philippe
BOSSARON	Pascal
BRUNO	Sandrine
JAFFEUX	Christian
FAURIE	Laurent
LAMBERT	Stéphane

THEIL	Patricia
BOULON	Jean-Baptiste
GRANGE	Mélanie
GAUCHER	Mathieu
ALBERT	Aurélien
FUENTES	José
PREVAULT	Bernard
MOUTARDE	Cyrille
MICHET	Bernard
FOURNET-FAYARD	Christian
DECHELETTE	Mathilde
RAYNAUD	Catherine
GAUCHER	Lucie
DROUILLAT	Christine
REGIBAUD	Etienne
BOUHIER	Emmanuel

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 28/2026

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner 1 représentant(pour siéger au sein de la CLECT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne

Mme Lucie GAUCHER

représentante de la Commune d'Aubiat à la Commission Locale d'évaluation et des Charges Transférées (CLECT).

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstention : 0

M. ROLLIN, adjoint au maire, présente ensuite le devis AES pour la reprise de voirie du chemin neuf. Il n'a qu'un seul devis car ce type de travaux n'est pas proposé par les petites et moyennes entreprises locales. Il n'a pas sollicité les grandes entreprises nationales, il explique en effet que ce type de chantier n'est pas très intéressant pour eux. De plus AES s'est engagé à réaliser les travaux en début d'été.

Mme BAYLE demande si cela remet en question la réfection totale du chemin neuf. M. ROLLIN lui répond que non et qu'une étude et d'autres travaux plus importants suivront. Cette reprise doit permettre de soulager les riverains en attendant la réfection globale.

M. REGIBAUD souligne qu'il aurait tout de même été souhaitable d'obtenir 2 devis.

DELIBERATION N° 29/2026

OPERATION 116 – REPRISE DE VOIRIE CHEMIN NEUF – APPROBATION DEVIS

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser une reprise de voirie chemin neuf. Elle présente le devis :

AES	9 133.00HT	10 959.60 € TTC
------------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis pour un montant total de **10 959.60 € TTC**
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2026 à l'opération 116 VOIRIE,
- précise que ces travaux seront inscrits dans le cadre du FIC 2026
- donne tous pouvoirs à Madame le maire pour instruire ce dossier.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstention : 2 (M. REGIBAUD et Mme RAYNAUD)

DELIBERATION N° 30/2026

OPERATION 116 – GOUDRONNAGE IMPASSE COMMUNALE DE LA GARDE – APPROBATION DEVIS

M. ROLLIN, adjoint au maire, explique qu'un habitant d'Aubiat va procéder au goudronnage d'une partie de l'impasse de la garde qui lui appartient. Il serait judicieux d'en profiter pour réaliser celui de la partie communale.

Mme le Maire présente des devis de goudronnage de l'impasse communale de la garde :

SAS Alban CHARRIN

○

4 946.00 € HT

5 935.20 € TTC

SARL LIMAGNE TRVAUX PUBLICS

○ 4 944.00 € HT 5 932.80 € TTC
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis **SAS Alban CHARRIN** pour un montant total de **5 935.20 € TTC**
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2026 à l'opération 116 VOIRIE,
- précise que ces travaux seront inscrits dans le cadre du FIC 2026
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour instruire ce dossier.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 31/2026

OPERATION 114 – ACHAT DBROUSSAILLEUSE – APPROBATION DEVIS

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir une débroussailleuse supplémentaire.
M. ROLLIN, adjoint au maire, présente les devis :

LAURENT SARL

Devis LC00119777/D (professionnel)	775.00 € HT	930.00 € TTC
Devis LC00119778/D (semi-professionnel)	708.33 € HT	850.00 € TTC

VACHER

Devis 032829 (semi-professionnel)	706.00 € HT	847.20 € TTC
-----------------------------------	-------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis LAURENT SARL pour un montant total de **930.00 € TTC**
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2026 à l'opération 114 MATERIEL ET MOBILIER,
- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour instruire ce dossier.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 32/2026

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE DE CHAZELLES

Mme le Maire expose aux élus la nécessité de remplacer le photocopieur de l'école de Chazelles
Elle présente les devis suivants :

KOESIO

- **ACHAT SHARP MX4071 EKO**

Prix MX4071 : **2400€ HT**

maintenance tout inclus 22T : **110 € HT** / Trimestres

INCLUANT :

Maintenance du matériel + consommables

Dont 10000 copies NB Si dépassement volumes,

0.003€ La copie ou impression NB

- **LOCATION SHARP MX4071 EKO**

Location + maintenance tout inclus 22T : **260 € HT** / Trimestres

INCLUANT :

Maintenance du matériel + consommables

Dont 10000 copies NB Si dépassement volumes,

0.003€ La copie ou impression NB

EPSON

- **ACHAT EMC8101**

Prix : **2 600€ HT**

INCLUANT :

Maintenance du matériel

0.0043€ HT La copie ou impression NB

0.043 € HT la couleur

- **LOCATION EMC8101**

Location + maintenance 21T : **156 € HT** / Trimestres

INCLUANT :

Maintenance du matériel

0.0043€ HT La copie ou impression NB

0.043 € HT la couleur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis EPSON pour l'achat d'un photocopieur EMC8101 pour **2 600 € HT**
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2026 à l'opération 114 Matériel et Mobilier,
- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour instruire ce dossier.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstention : 0

Protection sociale complémentaire des agents

Mme le maire explique que L'article L827-12 du Code Général de la Fonction Publique rend obligatoire la tenue d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire, et ce, à chaque renouvellement d'instance.

Ce débat prend la forme d'une présentation, sans vote, qui doit aborder la définition de la protection sociale complémentaire, ses enjeux et la situation actuelle de l'employeur.

La secrétaire de mairie fait une présentation aux élus présentant la situation de la commune d'Aubiat concernant la protection complémentaire santé et la protection complémentaire prévoyance proposés aux agents ainsi que la participation mise en place par l'employeur.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Repas des aînés**

Mme BRUNO, adjointe au maire, parle du repas des aînés qui aura lieu le 13 décembre.

Elle rappelle qu'elle a participé aux 50 ans du club Violettes et Jonquilles et que la prestation proposée ce jour-là était de très bonne qualité. Elle a demandé un devis aux intervenants qui avaient assuré le spectacle. Ces derniers font partie de l'association Nos Belles Années.

Un devis a été demandé pour un spectacle de Noël pendant le repas des aînés, comprenant une partie chantée, une partie dansée ainsi qu'une animation. Le montant du devis s'élève à 250 € nets.

Comme il faut se décider rapidement afin de pouvoir bénéficier de cette prestation, Mme BRUNO demande un accord de principe au conseil municipal avant la réunion de la commission. L'ensemble des élus municipaux se déclare favorable au choix de l'association Nos Belles Années.

➤ **Aide ponctuelle enfant malade**

Mme BRUNO, adjointe au maire, fait ensuite un point sur le dossier d'accompagnement d'un enfant malade.

La commune d'Aubiat accompagne actuellement la famille X, confrontée à une aggravation de l'état de santé de son enfant depuis plusieurs mois. Le conseil municipal avait déjà délibéré afin d'apporter un soutien financier à cette famille jusqu'au 30 juin.

Un bilan financier est présenté :

- Avril : participation de 220 € pour le règlement de l'ALSH des mercredis et des vacances de Pâques ;
- Mai : 225,30 €, comprenant 130,80 € de périscolaire et 94,50 € pour les journées ALSH ;
- Juin : montant actuellement estimé à environ 216 €.

Au regard de l'évolution de l'état de santé de l'enfant, les hospitalisations et les soins devraient se poursuivre au mois de juillet. Mme Bruno propose donc la prise en charge des frais d'ALSH pour les deux frères durant ce mois.

La délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent l'ajout de ce point. L'ensemble du conseil donne son accord.

DELIBERATION N°33/2026

AIDE PONCTUELLE ENFANT MALADE

Mme le maire rappelle la délibération 20/2026 relative à l'aide proposée à une famille habitant sur la commune et dont l'un des enfants est gravement malade.

Mme BRUNO rappelle les solutions proposées pour venir en aide à cette famille et propose, au regard de l'évolution de la santé de l'enfant, la prise en charge de l'ALSH des 2 frères jusqu'au 31/07/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De prendre en charge les frais d'inscription à l'ALSH des 2 frères jusqu'au 31/07/2026

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstention : 0

➤ **Travaux SIAEP à Chazelles**

M. BOSSARON, adjoint au maire, informe le conseil que le SIAP procède actuellement à la reprise des anciens compteurs sur le village de Chazelles, rue des Cordelières, rue des Prelles et rue de la Rodde. Environ trente compteurs sont concernés et les travaux devraient se poursuivre jusqu'au début du mois de juillet.

➤ **Fermeture de la caserne des pompiers**

Madame le Maire précise ensuite qu'elle-même et M. ROLLIN et M. BOSSARON ont reçu Mme GAY, capitaine des Sapeurs Pompiers du centre et de la compagnie de Riom. Celle-ci leur a annoncé que la caserne des pompiers d'Aubiat serait fermée au cours du mois de juin et que les locaux seraient restitués à la commune en septembre.

Un agent technique étant actuellement sous convention avec le SDIS, cette convention devrait prochainement être réétudiée.

➤ **Correspondant Défense**

Mme RAYNAUD, adjointe au maire, correspondant défense pour la commune d'Aubiat, participera à une journée défense le 02/07 à Lyon. Cet événement prendra la forme de tables rondes et d'un forum des armées.

➤ **Commission communication**

M. MOUTARDE présente les travaux de la commission communication.

Trois axes principaux sont actuellement à l'étude :

- Réfléchir à la publication de deux bulletins municipaux par an ou, à défaut, de deux newsletters annuelles en complément du bulletin municipal ;
- Réaliser un état des lieux des supports de communication présents sur la commune afin de déterminer ceux à conserver et l'opportunité d'en installer de nouveaux ;
- Développer la communication numérique.

Les membres de la commission ont notamment participé à une journée de formation consacrée à la maintenance du site internet communal et à son animation. Ils ont choisi un nouveau visuel et appris à intégrer les différentes informations sur le site.

Concernant PanneauPocket, la commission étudie la possibilité de souscrire à une version améliorée permettant de publier davantage d'informations.

➤ **Subventions aux associations**

M. REGIBAUD demande ensuite où en est le versement des subventions aux associations communales. Madame le Maire répond que l'ensemble des associations a été invité à transmettre son dossier de demande et que certains dossiers sont encore attendus.

Concernant l'association Matercoop, elle précise que celle-ci n'a pas été oubliée, que des échanges sont actuellement en cours et qu'une réponse lui sera apportée avant le prochain conseil municipal.

➤ **Achat de la parcelle YD 104**

Mme le maire rappelle que la commune a placé la parcelle YD 104 de 609 m² en zone réservée dans le cadre d'un aménagement rue neuve. Elle indique au conseil avoir procédé à la signature de cet achat le 26/05/2026 tel qu'autorisé par la délibération du 3/11/2025

➤ **Bail Enercoop parc photovoltaïque**

Mme le maire indique qu'elle-même, M. ROLLIN et M. BOSSARON ont procédé à un état des lieux des abords du parc photovoltaïque géré par Enercoop. Le bail devrait être signé avec Enercoop aux alentours de la mi-juin.

➤ **Signalement**

Mme JAFFEUX, conseiller délégué, signale avoir effectué un signalement via le dispositif Participation Citoyenne concernant le passage sur la commune d'un couple proposant des diagnostics énergétiques à domicile auprès d'habitants qui n'en avaient pas fait la demande.

➤ **Déchets verts**

Mme BRUNO demande si les habitants de la commune peuvent déposer leurs déchets verts auprès de Veolia et, dans l'affirmative, selon quelles modalités. M.ROLLIN lui répond qu'il convient de le contacter directement et de lui communiquer le numéro de téléphone de l'habitant pour prise de rendez-vous.

➤ **Gratiféria**

M. REGIBAUD demande si des bénévoles peuvent participer à la Gratiféria sans nécessairement faire partie de la commission communication. Madame le Maire répond que toute aide bénévole est la bienvenue pour cette manifestation.

➤ **Panneaux de basket**

M REGIBAUD signale également qu'un habitant d'Aubiat a donné à la commune des panneaux de basket destinés à être installés dans les écoles et demande où en est ce projet. Il lui est répondu que, suite à une formation relative à l'entretien des équipements sportifs et des aires de jeux suivie par un agent communal auprès de l'APAVE, il est apparu que ces panneaux n'étaient pas conformes aux normes requises pour une installation dans les écoles. L'habitant peut donc les récupérer s'il le souhaite.

➤ **Intervention du public**

Enfin, un participant du public, M. BOUHIER, remercie le conseil municipal pour le maintien de la Gratiféria. Madame le maire indique que cette manifestation a toujours été portée par la commission Bien Vivre et n'a pas été remise en cause. M. BOUHIER indique qu'il fait désormais partie de la commission Bien Vivre organisatrice de l'événement et qu'il participera à sa préparation. Il précise qu'il considère cette situation comme un signe d'apaisement à la suite de la période post-électorale.

Fin du conseil à 22h20

Prochain conseil : 06/07 07/09

Table des délibérations

N° délib	Intitulé	Date de réception en préfecture
N°26	ELECTION DES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	02/06/2026
N°27	CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE	02/06/2026
N°28	CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID)	02/06/2026
N°29	OPERATION 116 – REPRISE DE VOIRIE CHEMIN NEUF – APPROBATION DEVIS	02/06/2026
N°30	OPERATION 116 – GOUDRONNAGE IMPASSE COMMUNALE DE LA GARDE – APPROBATION DEVIS	02/06/2026
N°31	OPERATION 114 – ACHAT DEBROUSSAILLEUSE – APPROBATION DEVIS	02/06/2026
N°32	ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE DE CHAZELLES	02/06/2026
N°33	AIDE PONCTUELLE ENFANT MALADE	02/06/2026